

L'UNION EUROPÉENNE ET LE COMMERCE ÉQUITABLE

Felicia DUMITRU¹, Loredana TĂNASE²

Rezumat: *Un tarif vamal unic și unificarea principiilor acordurilor vamale și comerciale reprezintă principalele obiective ale politicii comerciale comune, menționată, pentru prima dată, în Tratatul de la Roma, acum mai bine de cincizeci de ani. Sub actuala sa formă, politica comercială comună constituie, pentru statele membre ale UE, un sistem unificat, pe plan comercial și politic, față de țări terțe. Acesta reprezintă unul dintre cele mai importante elemente ale relațiilor externe ale Uniunii Europene. Promovarea unui comerț echitabil se înscrie în cadrul obiectivelor mai ample ale Comunității Europene în materie de cooperare în vederea dezvoltării și, mai cu seamă, în vederea includerii progresive a țărilor în curs de dezvoltare în economia mondială. Comerțului îi revine un rol fundamental în sfera creării bogăției și, deci, în dezvoltare.*

Résumé: *Un tarif douanier unique et l'unification des principes des accords douaniers et commerciaux, sont les principaux objectifs de la politique commerciale commune, évoquée pour la première fois dans le traité de Rome, il y a déjà plus de cinquante ans. Sous sa forme actuelle, la politique commerciale commune constitue pour les États membres de l'UE un système unifié sur le plan commercial et politique vis-à-vis des pays tiers. Elle constitue un des éléments les plus importants des relations extérieures de l'Union européenne. La promotion du commerce équitable s'inscrit dans le cadre des objectifs plus larges de la Communauté en matière de la coopération au développement, et notamment l'insertion progressive des pays en développement dans l'économie mondiale. Le commerce a un rôle fondamental à jouer dans la création de la richesse et donc dans le développement.*

Mots-clés: acteur de la géopolitique, libéralisation des échanges, cohésion transatlantique, commerce équitable

Acteurs de la mondialisation

Les pouvoirs souverains ont été affaiblis. Par exemple, les États peuvent choisir d'ouvrir les frontières à la mondialisation, mais ils ne peuvent pas bloquer les flux illicites. Ces acteurs essentiels de la géopolitique à l'échelle mondiale peuvent rendre un espace attractif en aménageant un environnement favorable (infrastructures de transport, zones libres). Les plus puissants états (Triade) sont des acteurs actifs de la mondialisation: ils participent à la réglementation des échanges au sein de l'OMC et contrôlent la mise en place d'organisations régionales. L'OMC soutient la libéralisation des échanges et l'unification des règles du commerce international. Le FMI promeut la politique libérale de privatisation et d'ouverture

¹Chargé de cours, Dr., Faculté de Sciences Economiques, Université Valahia de Targoviste, Roumanie, (e-mail: dumitru.felicia@yahoo.com).

²Assist., Drd, Faculté de Sciences Economiques, Université Valahia de Targoviste, Roumanie (loredanatanase@valahia.ro).

commerciale auprès des pays qui veulent bénéficier de ses prêts. Les organisations régionales cherchent à atteindre un poids économique pour affronter la concurrence. Grâce au libre-échange, elles aboutissent à un seuil important des échanges internationaux dans une zone (UE, ALENA). Les sociétés transnationales s'adaptent à la conjoncture par des alliances et des fusions (accords de coopération technologiques et de production pour des questions de coût), par la rationalisation (filiales ateliers dans les pays à main-d'œuvre moins chère) et par une stratégie de marché (filiales pour fabriquer sur place et pour répondre aux goûts des consommateurs de certains pays).

Les plus importantes 200 sociétés transnationales réalisent ensemble un chiffre d'affaires supérieur à un quart de la richesse produite dans le monde dans un an. Leur rôle économique est important par les emplois créés, grâce à leurs investissements, à leurs achats, à leur commerce interne. Elles ont un rôle géopolitique car elles interviennent dans les décisions de l'OMC et dans la politique des États (l'embargo céréalière américain en 1980 contre l'URSS contourné par les géants du grain; la guerre en Irak pour la maîtrise du pétrole).

Des diasporas constituent un pouvoir économique réel (rôle de la diaspora chinoise dans le développement de l'Asie de Sud-Est). Les réseaux illicites sont dangereux car ils créent des réseaux des circuits parallèles (contrefaçons de luxe, immigration clandestine, drogue, armes) en échappant à l'autorité des États.

La place de l'UE dans la globalisation

De plus en plus, la mondialisation change nos vies en favorisant la circulation des personnes, des biens, des services et des idées en offrant de nouvelles possibilités aux gens et aux entreprises. L'augmentation des échanges commerciaux et la croissance économique ont accru la prospérité, en transformant les modes de vie des citoyens européens et en permettant à beaucoup de gens du monde entier de sortir de la pauvreté. Néanmoins, avec la mondialisation, l'UE s'est également confronté à de nouveaux défis économiques, sociaux, environnementaux, énergétiques et de sécurité. L'UE cherche à orienter la mondialisation afin qu'elle réponde aux intérêts de tous les citoyens, en fonction des valeurs et principes communs.

L'UE doit établir avec les partenaires internationaux une coopération stratégique renforcée afin de travailler ensemble dans le cadre institutionnel réformé et durable, pour améliorer la capacité d'assumer des responsabilités, en respectant les principes fondamentaux consacrés dans la déclaration de Berlin.

Les politiques internes et externes de l'Union doivent être profitables pour exploiter les possibilités offertes par la mondialisation, mais aussi pour résoudre les problèmes qu'elle pose. Il faut concrétiser la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi et développer les quatre libertés au sein du marché intérieur,

tout en garantissant une dimension sociale forte et le respect de l'environnement. Cela permettra non seulement de renforcer la compétitivité des États membres à l'ère de la mondialisation, mais également d'améliorer la capacité collective de l'Union à valoriser ses intérêts et ses valeurs sur la scène internationale. La poursuite des réformes au niveau national et communautaire reste un facteur essentiel d'une réussite économique à long terme. Il y a un moteur principal de la croissance et de la création d'emplois, afin de garantir que tous vont profiter des possibilités offertes par la mondialisation.

Lors du Conseil européen du printemps 2007, l'UE a établi des objectifs très ambitieux en matière de changement climatique et de l'énergie. L'Union tient ses promesses et joue, au niveau mondial, un rôle de moteur dans ces domaines. L'Union souligne la nécessité d'un accord mondial global jusqu'au 2012, auquel participeraient en particulier les États-Unis, la Russie, la Chine, l'Inde et le Brésil, et qui devrait être conclu au plus tard en 2009. L'UE doit construire ses relations bilatérales pour promouvoir les activités de recherche et coopération technique communes. L'Union cherche aussi des moyens d'intensifier l'aide au développement en matière d'environnement et fait des efforts pour renforcer le rôle des institutions financières dans ces domaines.

Des politiques macroéconomiques cohérentes et des marchés financiers stables sont essentiels pour garantir une croissance économique durable. L'euro joue déjà un rôle important pour la stabilité et la croissance de l'économie mondiale. L'UE est un important marché financier mondial, qui bénéficie d'un marché unique des services financiers et d'un cadre de surveillance solide. Les travaux devront être poursuivis tant au sein de l'UE que dans les instances internationales compétentes pour améliorer la transparence des marchés financiers.

Les relations commerciales externes de l'UE

Dans le cadre de la politique commerciale commune, les États membres de l'UE n'agissent pas de manière autonome. C'est la Commission européenne qui dispose des compétences permettant de présenter des projets en matière de politique commerciale commune, de recommander la finalité des accords internationaux, et de réaliser ses propres négociations. Lors de la préparation des accords, la Commission européenne procède à la consultation d'un comité spécial créé par le Conseil de l'Union Européenne, et dirigé par un représentant du pays présidant l'UE (comité créé par l'article 133 du traité de création de la Communauté européenne). Lors de ses réunions qui se déroulent tous les vendredis, les représentants des États membres et de la Commission européenne analysent les problèmes de la politique commerciale. Promouvoir une croissance économique à long terme et l'emploi dans l'UE et améliorer la compétitivité des entreprises européennes: sont les orientations pour le futur proche la politique commerciale

commune définie aujourd'hui par l'initiative de la politique commerciale «Une Europe globale dans un monde compétitif» adoptée en 2006. Cette politique veut atteindre son objectif en ouvrant aussi le marché communautaire que les marchés des pays tiers. Cela suppose notamment que soient menées au délai les négociations sur la libéralisation au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), que soit conclue une nouvelle génération d'accords bilatéraux sur la libéralisation du commerce, que soit mise en œuvre une nouvelle stratégie concernant la Chine et que soient perfectionnées les stratégies d'accès au marché liées à l'identification et l'élimination des obstacles non tarifaires au commerce.

De plus, une ouverture plus large des marchés, l'objectif des actuelles négociations commerciales multilatérales dans le cadre de l'Agenda de Doha pour le développement (ADD) est d'intégrer les pays en cours de développement dans le système économique mondial et de promouvoir leur développement pour éliminer progressivement la pauvreté.

Tous les États membres de l'UE sont membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Au même temps, la Communauté européenne, est à la fois membre et un des acteurs essentiels de l'OMC. Elle est représentée au sein de l'OMC par la Commission européenne qui met en œuvre la politique commerciale commune des 27 pays membres de l'UE. La Communauté européenne est favorable au système commercial multilatéral ouvert et fort représenté par l'OMC. Avec les membres de l'OMC qui partagent ses vues, la Communauté européenne fait le possible réaliser le nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales qui a été suspendu en juillet 2008, suite aux désaccords entre les États-Unis d'un côté et la Chine et l'Inde de l'autre, à propos du mécanisme de protection spécial dans le commerce des produits agricoles. Parmi les problématiques les plus importantes de l'ADD figurent: la réforme de l'agriculture, la libéralisation du commerce des produits et services non-agricoles, certains éléments de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, la problématique des rapports entre le commerce et l'environnement et la facilitation du commerce.

L'Union européenne développe également des relations commerciales avec différents États ou éventuellement des groupes d'États. La dimension bilatérale des relations commerciales de l'UE se reflète dans un grand nombre d'accords et d'arrangements préférentiels, d'initiatives entre régions ainsi que d'autres accords. Parmi les partenaires préférentiels les plus importants, il faut mentionner les États membres de l'Espace économique européen (EEE)/l'Association européenne de libre-échange (AELE), les États méditerranéens et balkaniques, la Turquie, le Mexique, le Chili et la République d'Afrique de Sud. L'UE veut prochainement mener à bon terme les négociations avec le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) portant sur les accords de partenariat économique qui devraient en même temps stimuler le développement et l'intégration régionale,

et des négociations avec les pays du Golfe Persique et le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes portant sur le libre-échange. Conformément à cette nouvelle stratégie, des négociations ont été engagées avec la Corée du Sud, l'Inde, les pays de l'ASEAN, les pays d'Amérique centrale et les pays de la Communauté andine (en 2007) ainsi qu'avec l'Ukraine (en 2008).

Une politique commerciale libérale est une des priorités de la présidence tchèque. La présidence tchèque soutient une Europe ouverte à la libre circulation de tous les facteurs de production. À tous ces égards, elle tient que la devise de la présidence tchèque – l'Europe sans barrières – prenne un sens concret. C'est pourquoi la présidence tchèque s'orientera vers la finalisation ou la mise en œuvre de toutes les initiatives externes de la stratégie «Une Europe globale dans un monde compétitif» (Global Europe: Competing in the World). Le système commercial multilatéral de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) constitue le moyen le plus efficace pour gérer le commerce mondial. C'est pour cela précisément que la présidence tchèque s'efforcera de relancer le cycle actuel des négociations commerciales multilatérales pour arriver à un accord, et éventuellement de mettre immédiatement en œuvre les résultats des négociations dans le cadre du programme de développement de Doha. Globalement, il faut que les pays tiers réduisent eux même progressivement les mesures protégeant leurs marchés et créent des conditions égales pour les échanges commerciaux.

La présidence tchèque soutiendra la réalisation des accords de libre-échange avec certains pays tiers, ainsi que la réalisation des accords de partenariat économique avec d'autres pays tiers. Une attention particulière sera également accordée à la suppression des barrières commerciales non tarifaires, à l'aide de la nouvelle stratégie communautaire d'accès au marché, fondée sur un partenariat de la Commission européenne, des États membres et l'environnement d'affaires. La présidence tchèque s'efforcera en outre de mener à bien les débats sur la révision des mesures protectionnistes afin d'aboutir à une nouvelle libéralisation du commerce et un meilleur respect des intérêts économiques de l'Union. Enfin, elle n'hésitera pas d'utiliser toutes les possibilités, y compris la négociation des accords bilatéraux, afin d'améliorer la protection et faire respecter les droits des personnes physiques et morales de l'Union en matière de propriété intellectuelle, aussi sur les marchés tiers qu'à l'intérieur de l'UE.

Le commerce équitable

Le concept du commerce équitable s'applique généralement à des opérations commerciales renforçant la position économique des petits producteurs et propriétaires afin d'assurer qu'ils ne sont pas marginalisés dans l'économie mondiale. Il concerne surtout les pays encours de développement et signifie, au sens de la présente communication, en deux voies principaux:

- assurer que les producteurs, y compris les employés, bénéficient d'une part adéquate du bénéfice total;
- améliorer les conditions sociales notamment des employés en l'absence des structures développées de services sociaux et de représentation au travail (représentation syndicale, par exemple), etc.

Ce concept vise le développement à long terme. La participation aux initiatives relatives au commerce équitable se fait de manière volontaire tant pour les vendeurs que pour les consommateurs. Il faut noter que le concept du «commerce équitable» n'est pas le même que celui du «commerce éthique». Le «commerce éthique» concerne principalement les types opératoires des entreprises présents dans le pays (codes de conduite, par exemple). Les marchandises qui appartiennent au commerce équitable sont toujours mises à disposition des consommateurs dans le cadre d'initiatives privées. La mise en œuvre du commerce équitable a considérablement évolué au fil des années. Le concept trouve ses racines dans la communauté des Organisations non gouvernementales (ONG). La philosophie repose sur des principes précis et a été appliquée au départ par des organisations commerciales non conventionnelles souvent fondées par des églises, des œuvres charitables, etc. L'organisation s'implique dans toutes les étapes (la localisation, la production etc.) et les bénéfices sont souvent réinvestis dans les objectifs de développement. Les produits ne sont pas toujours labellisés.

Depuis la fin des années 80, les entreprises commerciales traditionnelles (supermarché, etc.) sont davantage impliquées dans les initiatives du commerce équitable et les produits sont mis sur le marché selon les règles traditionnelles. Dans cette perspective, des systèmes pour labelliser des produits ont été introduits afin d'assurer leur authenticité. Il y a des nombreux labels pour le commerce équitable et chacun jouit d'un organisme d'homologation qui vérifie toutes les étapes du processus de production afin d'assurer la conformité du produit aux principes du commerce équitable. Ceux-ci sont aussi harmonisés au niveau international. Tous les labels sont affiliés au Fair Trade Labelling Organisations international qui assure l'harmonisation au niveau de l'UE et au niveau international.

Les producteurs et les importateurs sont inscrits dans les registres internationaux prévus pour le commerce équitable. Les programmes pour labelliser au titre du commerce équitable sont financés par les droits d'enregistrement payé par les importateurs et les redevances que versent les commerçants. Ces droits et redevances sont établis en fonction du chiffre d'affaires et du volume des ventes. Le commerce équitable représente une partie relativement importante de la consommation en Europe. En 1997, le chiffre d'affaires réalisé dans l'UE avec les produits relevant du commerce équitable était estimé entre 200 à 250 millions d'euros. 11% des citoyens européens achètent de tels produits et les enquêtes menées montrent qu'il y a une demande importante pour ce genre de produits.

L'UE a déjà pris des initiatives relatives au commerce équitable, comprenant les résolutions du Parlement européen et le financement des ONG, des organismes pour labelliser et des projets dans les pays en cours de développement. En ce qui concerne la législation, l'Union met en œuvre ces principes à travers de nombreux instruments, notamment des mesures relatives au système de préférences généralisées de l'UE. Certains instruments relatifs au commerce extérieur favorisent les marchandises qui appartiennent au commerce équitable en facilitant leur accès au marché communautaire.

La Communauté internationale a reconnu le rôle important du commerce équitable dans le développement des pays plus pauvres. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a conclu que les initiatives dans ce domaine ne constituent pas une entrave à la libéralisation des marchés car elles n'imposent pas de restrictions à l'importation ou d'autre forme de protectionnisme. Elles peuvent donc se concilier avec les principes généraux de l'économie mondiale.

Conclusions

L'Union a toujours encouragé le libre échange et l'ouverture en tant que moyen de promouvoir la croissance, l'emploi et le développement pour elle et ses partenaires commerciaux et elle désire continuer à montrer la voie dans ce domaine. L'UE va continuer à travailler en faveur d'un accord équilibré et global dans le cadre du programme de Doha pour le développement, complété par des accords bilatéraux. Les dialogues avec les principaux partenaires commerciaux, comme celui qui est mené au sein du Conseil économique transatlantique, ont apporté une première contribution à l'élimination des obstacles non tarifaires aux échanges et aux investissements. L'Union européenne agira en faveur d'une ouverture croissante des marchés, qui devrait conduire à des avantages réciproques. À cet effet, les partenaires doivent également faire preuve d'ouverture, selon les règles approuvées au niveau international, notamment en ce qui concerne une concurrence équitable et la protection des droits de propriété intellectuelle. Dans cette perspective, l'Union est prête à aider ses partenaires en matière de commerce et d'investissement à promouvoir des normes mondiales et en particulier à soutenir le renforcement des capacités dans les pays en cours de développement.

L'Union européenne et ses États membres sont déjà, de loin, le principal fournisseur d'aide publique au développement et d'aide humanitaire dans le monde. L'UE tient ses engagements dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement et attende que les autres agissent de la même manière. Il offre également capital pour promouvoir des conditions décentes de travail et de s'attaquer le sujets des maladies transmissibles ainsi que d'autres sujets de santé mondiaux. Nous rappelons que le respect de la démocratie et des droits de l'homme, y compris l'égalité entre les sexes, représente une importance fondamentale pour le développement durable.

L'UE doit être prête à assumer sa part de responsabilité en ce qui concerne la sécurité et la stabilité à l'échelle mondiale. Un recours efficace aux instruments de la politique étrangère et de sécurité commune et de la politique européenne de sécurité et de défense, conjuguée à un développement des capacités en matière, permettra à l'Union de jouer un rôle de plus en plus important dans la construction d'un monde plus sûr. L'Union est favorable à un multilatéralisme efficace et à des organisations internationales fortes, à partir des Nations Unies. La réponse aux défis en matière de sécurité comme le terrorisme, le crime organisé ou l'existence d'États fragiles bénéficiera d'une action constante et fondée sur des principes, en faveur de l'État de droit. À l'ère de la mondialisation, les migrations constituent un défi mondial par nature, mais dont l'impact est essentiellement régional. L'UE cherche le perfectionnement d'une politique européenne globale en matière de migrations dans le but de promouvoir l'intégration, de gérer les migrations légales, et de combattre l'immigration illégale. L'Union européenne est le plus grand marché au monde et un acteur mondial de premier plan dans le domaine de la promotion de la paix et de la sécurité. Ensemble, les pays de l'UE considèrent que la mondialisation est une source d'opportunités plutôt qu'une menace. Pour cela, les pays continuent à bâtir une Union plus forte pour un monde meilleur.

La Commission identifie certains problèmes qui devraient être abordés afin d'assurer le succès continu des initiatives relatives au commerce équitable. Il convient d'assurer une meilleure cohérence entre les politiques des acteurs des différents niveaux, d'établir une définition juridique de la notion ainsi que les critères qui la cernent. Il faudrait aussi améliorer la surveillance, la vérification et le contrôle des produits souscrivant à la notion de commerce équitable afin de garantir aux consommateurs un choix fiable et réel. Il s'agit également de sensibiliser les consommateurs au commerce équitable et de continuer un dialogue avec «le mouvement», par exemple par la création d'une plate-forme institutionnelle.

R É F É R E N C E S

- [1] Basu, Kaushik, Mondialisation et politique financière internationale: le verdict de Stiglitz paru dans la revue *Problèmes économiques* no. 2852.
- [2] Brown, R. Lester, *PLAN B20 – Rescuing a Planet Under Stress and a Civilization in Trouble*, Earth Policy Institute, 2006.
- [3] Peterson, John, Bomberg, Elizabeth, *Decision-making in the Eu*, Palgrave, 1999.
- [4] Deutsch, Klaus Gunter, *Moving free trade forward*, Deutsche Bank Research, July 2005.
- [5] Korten, C. David, *When Corporation Rule the World*, PCD Forum, 1995.
- [6] www.chamber.com.
- [7] www.dce.gov.ro.